

Délibération n° 77-4 du 11 Mai 1977  
relatif à la décision modificative n° 1 bis  
au budget 1977

Le Conseil d'Administration approuve la décision modificative n° 1 bis au budget 1977 qui annule et remplace la décision modificative n° 1 du 7 décembre 1976.

Cette décision modificative se traduit par une diminution des dépenses de 12 000 000 F et une diminution des recettes de 22 100 000 F entraînant un prélèvement sur le fond de roulement de 10 100 000 F

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président  
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER